

# ACIDE NITRIQUE 57%

**BA80013**

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 18/10/2009

Indice de révision : 08

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers n'entraînant pas de classification : Dégagement de gaz toxiques à haute température (NOx).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Acide nitrique	(n° CAS) 7697-37-2 (No CE (EINECS)) 231-714-2 (Numéro d'identification UE) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	57	Ox. Liq. 3, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acide nitrique	(n° CAS) 7697-37-2 (No CE (EINECS)) 231-714-2 (Numéro d'identification UE) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	57	O; R8 C; R35

Texte Intégral des mentions R, H et EUH : voir paragraphe 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTE UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
- Après inhalation** : SI la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec les yeux** : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
- Après ingestion** : NE PAS FAIRE VOMIR. SI la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Sensation de brûlure. Toux. Risque d'œdème pulmonaire.
- contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Rougeur. Douleur. Gonflement des tissus.
- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Risque de perte de la vue. Les symptômes comprennent ou peuvent comprendre : Douleur. Irritation, larmoiement, rougeur des yeux.
- Ingestion : Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Douleurs abdominales, nausées. Sensation de brûlure.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après exposition, le patient doit être tenu sous contrôle médical au moins 48 heures car un œdème pulmonaire retardé peut se développer.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs, carbonate de sodium ou chaux éteinte pour neutraliser l'acide.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Poudre. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.
- Danger d'explosion** : Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible. Explosif par mélange avec un produit combustible. Ce produit peut agir en tant qu'oxydant pour l'allumage ou l'alimentation d'un feu impliquant des matières organiques ou des produits facilement oxydables.
- Réactions dangereuses** : Evitez le contact avec des agents réducteurs et combustibles. Peut exploser au contact de puissants agents réducteurs.
- Mesures générales** : Produit non inflammable. Non combustible. Non-explosif.

**ACIDE NITRIQUE 57%****BA80013**

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 19/10/2009

Indice de révision : 08

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Éviter le contact direct du produit avec l'eau. Empêcher les eaux d'extinction de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Porter un équipement de protection adéquat. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants. Combinaison résistante à la corrosion.
- Autres Informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Equipement de protection : Éviter toute exposition inutile. Éviter l'inhalation des vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

**6.1.2. Pour les secouristes**

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériel approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Précipiter les vapeurs éventuelles avec un brouillard, rideau d'eau. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Terre. Sable. Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Neutraliser les résidus avec de la chaux ou du carbonate de sodium. Laver avec de l'eau carbonatée (5 % CO<sub>3</sub>Na<sub>2</sub>). Puis laver le sol à grande eau. Élimination : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Éliminer les eaux résiduelles conformément à la réglementation en vigueur.
- Autres informations : Matériaux et substances à proscrire (contact) : Les acides concentrés sont très corrosifs vis-à-vis de la plupart des métaux. Éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Éviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavage fréquent des sols et équipements. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Éviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité.
- Produits incompatibles : Agents réducteurs. Bases fortes. Composés organiques. Alcools.
- Matériaux incompatibles : Métaux.
- Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Stocker dans un métal non corrodé.

**ACIDE NITRIQUE 57%****BA80013**

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 19/10/2009

Indice de révision : 08

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Acide nitrique (7697-37-2)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2,6 mg/m <sup>3</sup> (15 minutes).
France	VLE (ppm)	1 ppm (15 minutes).

DNEL : 2,6 mg/m<sup>3</sup> Travailleurs, inhalation, aiguë/local.

PNEC : pH compris entre 6 et 9.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Hygiène industrielle** : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Lunettes de protection. Vêtements résistant à la corrosion. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre B/P3. Masque à gaz avec type de filtre E.



**Vêtements de protection - sélection du matériau** : Exemple : . Caoutchouc butylique. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

- protection de la peau : Éviter le contact avec la peau. Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Vêtement anti-acides (EN 14605).

- protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour une exposition de courte durée : EN149 type FF P3, EN14387 type B ou type E modèle P3, EN 1827 classe FMP3. Pour une exposition de longue durée : EN 143, EN 14387, EN 12083 classe P3 ou classe XP3, EN12941 classe TH3, EN 12942 TM3, EN14593 ou EN136.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Voir la rubrique 6.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide fumant à l'air.
Poids moléculaire	: 63,013 g/mol
Couleur	: Incolore à légèrement jaune.
Odeur	: Piquant(e). Nitreuse.
Seuil olfactif	: 0,29 ppm 0,75 mg/m <sup>3</sup>
pH	: < 1
Point de fusion	: -22 °C à 60%
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 116,4 °C à 60%
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 0,77 kPa (à 20°C)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,37 kg/l à 60%
Densité relative, gaz (air=1)	: 2
Solubilité	: Eau: Produit très soluble dans l'eau.
Log P octanol / eau à 20°C	: - 2,3
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: 83 °C à 100%

**ACIDE NITRIQUE 57%****BA80013**

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 19/10/2009

Indice de révision : 08

Viscosité

: dynamique: 2 mPa.s à 60% (à 20°C).

**9.2. Autres Informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Évitez le contact avec des agents réducteurs et combustibles. Peut exploser au contact de puissants agents réducteurs.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales. Se décompose lentement en oxyde d'azote sous l'action de la lumière ou au contact de matière organique.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Action corrosive sur beaucoup de métaux. En présence d'humidité, le contact avec certains métaux provoque une libération d'hydrogène. Le contact avec des bases fortes ou matériaux alcalins peut provoquer des réactions violentes ou explosion. Dégagement de chlore au contact d'hypochlorite. Réaction exothermique lors de la mise en solution.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, sources de chaleur, lumière solaire directe. Chaleur et lumière solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux. Alcalis forts. Combustibles. Agents réducteurs. Sulfure d'hydrogène. Alcool. Chlorates.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Chlorure d'hydrogène, chlore, hydrogène. Oxyde d'azote.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Corrosion et irritation de la peau

: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Acide nitrique (7697-37-2)**

Inhalation (rat) CL50

2500 ppm/4h à 100%

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles

: Cancérogénicité : Estimé non cancérigène. Mutagenicité : Non mutagène. En cas d'exposition répétée ou prolongée, peut provoquer : un effet sur les poumons et les dents.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

- Effets sur l'environnement

: Substance acide pouvant résulter en une descente du pH. Le pH montera rapidement suite à la dilution dans l'eau ambiante jusqu'à produit neutre. Les risques pour l'environnement aquatiques sont liés à l'acidification du milieu par abaissement de pH.

- sur l'eau

: Peut provoquer un abaissement du pH de l'eau, Le produit se dissocie dans l'eau.

**Acide nitrique (7697-37-2)**

CL50-96 Heures - poisson

4400 mg/l

EC50-48h Daphnia magna

490 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité****Acide nitrique (7697-37-2)**

Persistance et dégradabilité

Se dissocie dans l'eau en ions respectifs.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Acide nitrique (7697-37-2)**

Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

**12.4. Mobilité dans le sol****Acide nitrique (7697-37-2)**

- sur le sol

Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations

: La teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à l'alimentation humaine a été fixée au plan européen à 50 mg/l.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

N° de déchet industriel

: 06 01 05\* : acide nitrique et acide nitreux.

**ACIDE NITRIQUE 57%****BA80013****Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 19/10/2009

Indice de révision : 08

Méthodes de traitement des déchets	: Neutraliser avant rejet et diluer à grande eau. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Porter en centre de traitement physicochimique / biologique. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	: Ne pas déverser à l'égout.
Recommandations d'élimination des emballages	: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Laver abondamment l'emballage à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et fermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° UN : 2031

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle pour le transport : ACIDE NITRIQUE

Description document de transport : UN 2031 ACIDE NITRIQUE, 8, II, (E)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 8 - Matières corrosives

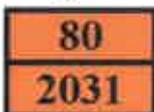
Danger n° (code Kernier) : 80

Code de classification : C1

Étiquetage transport : 8 - Matières corrosives



Panneaux oranges

**14.3.1. Transport par voie terrestre**

Code de restriction concernant les tunnels : E

**14.3.2. Transport maritime**

Numéro EmS (1) : F-A,S-B

**14.3.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'Emballage : II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Polluant marin : NON

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiche de Données de Sécurité.

**14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/legislation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**ACIDE NITRIQUE 57%****BA80013**

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 28/04/2011

Remplace la fiche du : 18/10/2009

Indice de révision : 08

**15.1.2. Directives nationales**

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1811.2	2. supérieure ou égale à 50 t, mais inférieure à 250 t	D	
1811.1	1. supérieure ou égale à 250 t	A	1
1811.text	Acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70% , phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique (emploi ou stockage de) La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
1810.text	Acide chlorhydrique, acide formique à plus de 50% en poids d'acide, , acide nitrique à moins de 70%, acide phosphorique, acide sulfurique, monoxyde d'azote, dioxyde d'azote à moins de 1%, dioxyde de soufre à moins de 20%, anhydride phosphorique (fabrication industrielle de) quelle que soit la capacité de production	A	3

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 16: Autres informations**

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 9 : Acide nitrique.

Autres données : texte intégral des mentions R, H et EUH

Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Ox. Liq. 3	Oxidising liquid Category 3
Skin Corr. 1A	Corrosion et Irritation de la peau Catégorie 1A
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
R35	Provoque de graves brûlures
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Chapitres modifiés : 01. 02. 03. 04. 05. 06. 07. 08. 09. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
acide sulfurique 51 - 99%

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	acide sulfurique 51 - 99%
No du produit	103072, 103073, 103074, 103075, 103076, 103877, 104832, 104957, 106067
Synonymes, Nom Déposé	DIPPING ACID, HYDROGEN SULPHATE, NORDHAUSEN ACID, OIL OF VITRIOL, SPIRIT OF SULPHUR, VITRIOL BROWN OIL, Sulphuric acid 96% Acipro Plus, Sulphuric acid Puriss, Sulphuric acid chem. pure 96%, SULPHURIC ACID 98 - 99%, SULPHURIC ACID 98-99% Q.P, ACIDE SULFURIQUE 78% SOL , ACIDE SULFURIQUE 96% SOL , ACIDE SULFURIQUE CP 96% SOL , SULPHURIC ACID 63.5%, SULPHURIC ACID 97%, SULPHURIC ACID 70%, SULPHURIC ACID 69% SOL, SULPHURIC ACID 90%, Sulphuric Acid 96%, SULPHURIC ACID 96% UNI 899:2009
Numéro d'enregistrement REACH	01-21194258838-20
No CAS	7664-93-9
No Index CE	016-020-00-8
No CE	231-639-5

1.2. Utilisations Identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations Identifiées application Industrielle Chemical Intermediate Lab Reagent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Univar  
17, Av Louison Bobet  
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS  
France  
+33 (0)1 49 74 80 80  
+33 (0)1 49 74 81 11  
sds@univareurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)  
+ 33 (0)1 45 42 59 59  
Emergency Contact Number (Outside Office Hours)  
+441865 407333  
Sds No. 22901

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Skin Corr. 1A - H314
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (67/548/CEE)

C;R35.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## acide sulfurique 51 - 99%

**2.2. Éléments d'étiquetage**

No CE 231-639-5  
 Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



<b>Mention D'Avertissement</b>	Danger	
<b>Mentions De Danger</b>	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Conseils De Prudence</b>	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+330+331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P313	Consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**


---

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**


---

**3.1. Substances**

Nom commercial acide sulfurique 51 - 99%  
 Numéro d'enregistrement 01-21194258838-20  
 REACH  
 No CAS 7664-93-9  
 No Index CE 016-020-00-8  
 No CE 231-639-5

**Commentaires Sur La Composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

---

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

**Ingestion**

Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler une ambulance. Apporter cette fiche. NE PAS FAIRE VOMIR !

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin !

## acide sulfurique 51 - 99%

### Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

L'inhalation de vapeurs/aérosols peut entraîner un oedème pulmonaire.

#### Ingestion

Provoque de graves brûlures.

#### Contact avec la peau

Provoque de graves brûlures.

#### Contact avec les yeux

Provoque de graves brûlures. Fortement corrosif. Provoque de fortes douleurs et de graves lésions oculaires. Les premiers secours immédiats sont nécessaires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : **CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !**

---

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Un feu ou une haute température créé : Oxydes de : Soufre.

#### Risques particuliers

Oxydes de : Soufre. Réaction exothermique avec: Eau

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. IMMÉDIATEMENT avvertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec des produits alcalins (chaux, pierre à chaux broyée, bicarbonate de sodium ou carbonate de sodium). Rincer l'endroit avec de l'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## acide sulfurique 51 - 99%

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Ne jamais verser de l'eau directement dans le produit - cela peut entraîner une forte réaction/ébullition. Par dilution, toujours verser le produit dans l'eau de manière douce.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel et les rayons solaires. Ne pas entreposer longtemps ou en grandes quantités. Entreposer à distance de : Agents de réduction. Matière oxydante. Éloigner des matières inflammables et combustibles. Humidité. Métaux. Matières inflammables/combustibles. Récipients non appropriés : métaux.

#### Critères De Stockage

Entreposage des matières corrosives.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORM E	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
acide sulfurique 51 - 99%	VLEP		1 mg/m3		3 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### DDSE

Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	0.1 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	0.05 mg/m3
CPSE				
Eau douce	0.0025	mg/l		
Sédiment	0.002	mg/l		
Eau de mer	0.00025	mg/l		
Sédiment (eau de r	0.002	mg/l		
ITER	8.8	mg/l		

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

#### Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en caoutchouc de butyle sont recommandés.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial.

#### Autres Mesures De Protection

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures en caoutchouc.

#### Mesures d'hygiène

Assurer l'accès à une douche à proximité du lieu de travail.

## acide sulfurique 51 - 99%

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Huileux Hygroscopique Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Inodore.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	163 - 338
Point de fusion (°C)	~18 - -7
Densité relative	1.41 - 1.83 @ 20
Densité de vapeur (air=1)	3.4
Pression de vapeur	0.04 - 1.3 kPa 20
Valeur pH, Solution Concentrée	<1
Viscosité	11 - 28 mPas 20
Température de décomposition (°C)	340
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	log Pow -2.20

**9.2. Autres informations**

Poids Moléculaire 98.08

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Réaction exothermique avec: Eau Organic materials Réagit violemment avec : Matières inflammables/combustibles. Bases, alcalis (inorganiques). Bases, alcalis (organiques). Réaction avec: Agents réducteurs forts.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température normale et l'emploi recommandé. Réagit au contact de l'eau.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Eau

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Eau, humidité.

**10.5. Matières incompatibles****Matériaux À Éviter**

Les alcalis forts. Oxydants forts. Agents réducteurs forts. Eau, vapeur, mélanges contenant de l'eau. Amines. Bases, alcalis (inorganiques). Bases, alcalis (organiques). Métaux Organic materials Matières inflammables/combustibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de : Soufre. Réagit en cas d'adjonction d'eau avec un certain nombre de métaux et dégage du gaz hydrogène qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:**

Toxicité aiguë (DL50 orale)

2140 mg/kg Rat

## acide sulfurique 51 - 99%

### Inhalation

L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des voies respiratoires supérieures. Trachéo-bronchite, oedème pulmonaire.

### Ingestion

Provoque de graves brûlures. Nausée, vomissements. Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.

### Contact avec la peau

CAUSE DES BRÛLURES. Corrosif. Un contact prolongé peut entraîner de graves lésions du tissu.

### Contact avec les yeux

Provoque de graves brûlures.

---

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

### Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 42 mg/l

##### Toxicité aiguë - Invertébrés aquatiques

CE50 29 mg/l Daphnia magna

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

##### Coefficient de partage

log Pow -2.20

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

---

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### Informations générales

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

---

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### Généralités

Porter un vêtement de protection complet pendant la manipulation de ce produit.

#### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1830

No. UN (IMDG) 1830

No. UN (ICAO) 1830

**acide sulfurique 51 - 99%****14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport      **SULPHURIC ACID**

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN      **8**  
 Classe ADR/RID/ADN      **Classe 8 - Matières corrosives.**  
 No. D'Étiquette ADR      **8**  
 Classe IMDG      **8**  
 Classe/Division ICAO      **8**  
 Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN      **II**  
 Groupe d'emballage IMDG      **II**  
 Groupe d'emballage ICAO      **II**

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
 Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS      **F-A, S-B**  
 Code Hazchem      **2P**  
 No. De Danger (ADR)      **80**  
 Code restriction de tunnel      **(E)**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**acide sulfurique 51 - 99%****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

Statut d'inventaires

EINECS

---

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

---

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision	20.12.2011
Révision	03
No FDS	22901
Date	10.08.2010
Signature	Jane Smiles
Signature 2	Jitendra Panchal

Phrases - R (Texte Intégral)

R35 Provoque de graves brûlures.

Mentions De Danger Completes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.